

ARRÊTÉ DU MAIRE

(Libertés publiques et pouvoirs de police – Police Municipale)

Le Maire de la Ville de Sablé-sur-Sarthe,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et les articles L.2212-1 et 2, L.2213-1, L.2213-2, L.2213-3, L.2213-4, L.2213-5,

Vu le Code de la Route,

Vu l'Arrêté Interministériel du 6 décembre 2011, modifiant l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,

Vu l'Arrêté du 6 novembre 1992, modifié par l'arrêté du 16 novembre 1998 portant approbation de la 8^{ème} partie (signalisation temporaire) du Livre I de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière,

Vu l'Arrêté Interministériel du 26 juillet 1974 approuvant le Livre I de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière,

Vu la demande formulée par SEMG VEILLE, concernant des travaux de ravalement de façade et vitrine, 41 rue de l'Île 72300 SABLÉ SUR SARTHE

Vu l'autorisation d'urbanisme n° DP 72 264 21 Z 0022 (façade) et DP 72 264 22 Z0046 (vitrine),

Considérant qu'il y a lieu, pour des raisons de sécurité, de réglementer le stationnement et la circulation rue de l'Île à Sablé sur Sarthe,

ARRETE :

ARTICLE 1 : Les dispositions du présent arrêté seront applicables au droit du 41 rue de l'Île à Sablé-sur-Sarthe, du LUNDI 3 OCTOBRE 2022 au JEUDI 1^{er} DECEMBRE 2022 inclus :

- Un échafaudage sera installé.

ARTICLE 2 : Le requérant ou l'entreprise réalisant les travaux est chargé de fournir, mettre en place et entretenir la signalisation de son chantier, conformément aux normes et règles en vigueur. Celle-ci devra être visible de jour comme de nuit.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Sablé-sur-Sarthe, Madame la Cheffe du service de Police Municipale, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté est transmise à Madame la Cheffe du service de Police Municipale, à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, Monsieur le Commandant du Centre de Secours, à SEMG VEILLE et publiée par voie de presse locale.

Publié le :

3 0 SEP. 2022

Sablé-sur-Sarthe, le 29 septembre 2022.

Pour le Maire,
La Directrice Générale des Services,
Mélanie DUCHEMIN

